

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 MAI 2023

L'an deux mil vingt-trois, le mardi 23 mai à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 16 mai 2023, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Bernard LALUE.

I – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2023.

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 3 avril 2023 est approuvé en l'état à l'unanimité des membres présents.

II – DELIBERATION 2023/14 : DECISION MODIFICATIVE N°1 – AUGMENTATION DE CREDITS.

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de prendre une décision modificative.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D – 2315 (041 : opérations patrimoniales) : Installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	12 956,39 €	0,00 €	0,00 €
R – 228 (041 : opérations patrimoniales) : Matériel de bureau et matériel informatique	0,00 €	0,00 €	0,00 €	12 956,39 €
TOTAL	0,00 €	12 956,39 €	0,00 €	12 956,39 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents accepte le virement de crédit.

III – DELIBERATION 2023/15 : DECISION MODIFICATIVE N°2 – VIREMENTS DE CREDITS.

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de prendre une décision modificative.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D – 023 : Virement à la section d'investissement	1 478,00€			
D – 6811 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles		1 478,00€		
TOTAL FONCTIONNEMENT	1 478,00€	1 478,00 €		
INVESTISSEMENT				
R – 021 : Virement de la section de fonctionnement			1 478,00€	
R – 28041411 : Communes du GFP – Biens mobiliers, matériel et études				204,08€
R – 28041512 : GFP de				1 273,92€

rattachement – Bâtiments et installations				
TOTAL INVESTISSEMENT			1 478,00€	1 478,00€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents accepte le virement de crédit.

IV – DELIBERATION 2023/16 : DECISION MODIFICATIVE N°3 – VIREMENT DE CREDITS.

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de prendre une décision modificative.

Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D – 020 : Dépenses imprévues (investissement)	450,00 €	
D – 2188 : Autres immobilisations corporelles		450,00 €
TOTAL	450,00 €	450,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents accepte le virement de crédit.

V – DELIBERATION 2023/17 : MOTION CATASTROPHE NATURELLE.

Monsieur le maire propose d'adopter la motion concernant la catastrophe naturelle pour les communes sinistrées du Ribéracois lors de la tempête du 20 juin 2022 proposée par l'association des Maires Ruraux de France Dordogne.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE cette motion dans le cadre de la gestion des catastrophes naturelles.

VI – QUESTIONS DIVERSES :

A / REUNION PUBLIQUE PARTICIPATION CITOYENNE :

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil la réunion publique du 26 mai 2023 relative à la mise en place du dispositif Participation Citoyenne.

B / FIBRE :

Monsieur le maire informe les membres du conseil de l'état d'avancement du raccordement de la fibre sur le territoire de la commune. Tous les foyers se raccordable d'ici fin d'année 2023 / 1^{er} trimestre 2024. Chaque foyer devra alors prendre contact avec son opérateur de téléphonie pour effectuer le raccordement du coffret jusqu'à la box (le coffret installé par NGE se situant à 148 mètres des habitations).